Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_41-DE

Délibération du conseil municipal du 11 juin 2026

Délibération n° 2026-04-41
Classification : Finances Locales – Demandes de Subvention
Objet : Demande de subvention PST 2026 – Fourniture d'une tribune télescopique

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Lepioufle Mathilde, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Mme Isabelle Le Blé

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Mme Isabelle Le Blé donne son pouvoir à M. Dominique Riguidel

Exposé

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, par délibération du 19 février 2026, le marché relatif à la fourniture et la mise en place d'une tribune télescopique au sein de l'espace culturel du Roëlan, représentant un montant total de 92 108 € HT.

Le Maire précise que ce projet peut bénéficier d'une aide financière du Département au titre du programme de soutien à l'investissement territorial 2026.

Fourniture et mise en place d'une tribune télescopique – Plan de financement prévisionnel					
BESOINS	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Tribune télescopique	92 108 €		Département (PST)	11 370 €	12.5
			Région Bretagne	16 000 €	17.5
			Autofinancement	64 738 €	70
TOTAL BESOINS	92 108 €	100	TOTAL RESSOURCES	92 108 €	100

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_41-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 11 370 € au titre du PST 2026,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 12 juin 2026

La Secrétaire de séance
Hélène Bihan

Le Maire,
Dominique Riguidel





La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*